

Maître Composteur - Certification au RSCH - fiche RS6733 - Organiser et déployer des opérations de Prévention et gestion de proximité des biodéchets (PGprox) sur le territoire

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

ARDS
Laure PISTRE
05.53.73.29.50
formation@aurasusol.org

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Entretien

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

Le cas échéant, prérequis à l'entrée en formation : Maîtriser depuis au moins 3 mois, les compétences associées à la formation de guide composteur [Certification inscrite au RSCH (fiche RS6396 : "Accompagner et sensibiliser à la pratique de la Prévention et Gestion de proximité des biodéchets sur le territoire") - date de décision : 20/09/2023] Ce pré-requis et ce délai de 3 mois ont pour objectifs de permettre aux candidats d'acquérir l'expérience de terrain nécessaire, et de confirmer leur souhait et/ou leur besoin de s'engager dans un nouveau parcours de formation. Le cas échéant, prérequis à la validation de la certification après un parcours de formation continue : Le jury est composé de trois personnes représentant des activités relatives à la prévention et la gestion de proximité des biodéchets (PGProx).

Prérequis pédagogiques :

Le cas échéant, prérequis à l'entrée en formation : Maîtriser depuis au moins 3 mois, les compétences associées à la formation de guide composteur [Certification inscrite au RSCH (fiche RS6396 : "Accompagner et sensibiliser à la pratique de la Prévention et Gestion de proximité des biodéchets sur le territoire") - date de décision : 20/09/2023] Ce pré-requis et ce délai de 3 mois ont pour objectifs de permettre aux candidats d'acquérir l'expérience de terrain nécessaire, et de confirmer leur souhait et/ou leur besoin de s'engager dans un nouveau parcours de formation. Le cas échéant, prérequis à la validation de la certification après un parcours de formation continue : Le jury est composé de trois personnes représentant des activités relatives à la prévention et la gestion de proximité des biodéchets (PGProx).

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Les collectivités territoriales à compétence déchet et les producteurs privés de biodéchets doivent mettre en œuvre la loi AGECE qui stipule qu'à partir du 1/1/2024, chaque citoyen et chaque structure émettrice devra être en mesure de pouvoir trier ses biodéchets à la source et de les valoriser (Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 sur la lutte contre le gaspillage et pour l'économie circulaire). De plus, les collectivités à compétence déchet et les structures privées émettrices, ont l'obligation de s'appuyer sur du personnel formé pour répondre aux attentes de la loi AGECE et de la circulaire ministérielle du 13/12/2012 relative aux règles de fonctionnement des installations de compostage de proximité. C'est pourquoi, l'emploi de Maître Composteur "Organiser et déployer des opérations de PGprox sur le territoire" est devenu un enjeu majeur pour les collectivités locales et les structures privées émettrices. L'objectif de la formation Maître Composteur est que le stagiaire valide les 8 compétences suivantes : C1-Rendre compte à des interlocuteurs variés (collectivités, clients...), des pratiques et des solutions pour mettre en place d'un projet de PGprox en s'appuyant sur la réglementation et les enjeux territoriaux. C2- Mobiliser des méthodes d'enquête et de caractérisation des biodéchets afin d'évaluer le gisement d'un territoire en utilisant des indicateurs spécifiques (production, volume, masse...) pour proposer la solution la plus adaptée. C3- Mener une consultation et/ou des entretiens auprès des usagers et autres acteurs concernés pour créer une dynamique collective qui répond à leurs besoins. C4- Décrire les étapes clés d'une opération de PGprox pour permettre un projet concret de prévention et de valorisation de proximité de biodéchets. C5- Argumenter le choix des solutions techniques et matérielles les plus adaptées, en utilisant une grille d'analyse multicritères (comparatif, dimensionnement, coûts, garanties, capacités, fonctionnalités, accessibilité aux personnes en situation de handicap), et assurer les bonnes conditions de leur mise en œuvre. C6- Collecter des indicateurs de suivi et/ou d'évaluation d'une opération de PGprox, pour analyser et restituer les résultats en s'appuyant sur les

Contenu et modalités d'organisation

MC1) - 2 jours : - La biologie du compost : retour sur le processus biochimique du compostage et les différents cycles (azote, carbone, matières) - Analyse et fonctionnement du sol : présentation des propriétés et rôles du sol - Diagnostic d'une opération de proximité, étude de cas concrets, réalisation de fiche de suivi et d'accompagnement - Les différentes techniques de compostage, choix des techniques, dimensionnement des installations Informer les différents publics. (MC2) - 2 jours : - Réaliser un diagnostic sur le terrain, évaluer les potentialités d'un projet, repérer les points forts et points faibles - Mettre en place une concertation - Adapter et installer le matériel en lien avec une formation adaptée - Les outils de suivi et d'accompagnement d'un projet (compostage domestique, partagé, et autonome en établissement) Mobiliser et accompagner les relais de terrain. (MC3) - 1 jour: - Identifier les problématiques liées aux biodéchets en fonction d'un public cible - Connaître les compétences respectives de collectivités et leurs articulations - Créer ses outils d'animation et de communication Animer et mettre en place des opérations de gestion de proximité des biodéchets. (MC4) - 1 jour - Créer, animer et dynamiser un réseau de guides et maîtres composteurs Conduire et évaluer un projet de prévention et de gestion de proximité des biodéchets sur un territoire. (MC5) - Rédiger un projet (MEMOIRE) en lien direct avec le développement de la prévention et de la gestion de proximité - Présenter un projet et identifier des critères d'évaluation (accompagnement 2 heures en présentiel + accompagnement à distance post formation, 5h). Soutenance devant un jury qui délivrera ou non le titre de Maître Composteur et la certification au RSCH fiche RS6733 "Organiser et déployer des opérations de Prévention et gestion de proximité des biodéchets (PGprox) sur le territoire"

Parcours de formation personnalisable ? Oui Type de parcours Non renseigné

Validation(s) Visée(s)

Organiser et déployer des opérations de prévention et gestion de proximité des biodéchets (PGprox) sur le territoire - Sans niveau spécifique

MON COMPTE FORMATION Éligible au CPF

Et après ?

Suite de parcours

Les Maîtres Composteurs sont salariés d'une collectivité locale à compétence déchets, d'une structure relais (association, société) ou sont des consultants spécialisés dans le domaine de la PGprox. Ils travaillent en collaboration avec d'autres services de la collectivité ou des communes adhérentes (traitement des déchets, espaces verts, politique de la ville...), et avec d'autres structures locales et départementales (associations de jardiniers, d'éducation à l'environnement, du secteur social).

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
--------------	--------------------	-------	------------------------	---------------	-----	-----------

00508123

du 19/03/2025 au
18/04/2025

Vélines (24)

ARDS

MON
COMPTE
FORMATION

FPC